

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-237-1

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2023, le Conseil a adopté par voie de résolution le règlement suivant :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-237-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Ce règlement vise à alléger les dispositions relatives aux documents exigés.

La MRC de Beauharnois-Salaberry a délivré un certificat de conformité à ce règlement en concordance au schéma d'aménagement révisé, en date du 17 août 2023.

DONNÉ à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 22^e jour du mois d'août 2023.



Isabelle Dion

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 22 août 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 août 2023.



Isabelle Dion

Directrice générale et greffière-trésorière